

Offre de formations 2022

Nouvelle édition mai 2022

The logo for 'fapil' is located in the bottom right corner. It consists of the word 'fapil' in a white, lowercase, sans-serif font, set against a bright pink square background with rounded corners. Above the letters 'a' and 'p', there are small white icons: a stylized house or building above the 'a', and a stylized person or figure above the 'p'.

fapil

Qui sommes-nous ?

La Fapil et son réseau

La Fapil fédère 133 associations, unions d'économie sociale et sociétés coopératives d'intérêt collectif travaillant en faveur de l'accès et du maintien dans le logement de personnes en situation de précarité. Fondé sur la mise en commun des expertises et des expériences de ses adhérents, notre réseau développe plusieurs modes d'intervention pour répondre aux difficultés rencontrées par les ménages :

Accueillir, orienter et informer les personnes

Les accompagner

Produire des logements de qualité et abordables

Assurer une gestion locative adaptée

Notre fédération apporte un soutien opérationnel à ses adhérents et favorise les échanges. Nous associons d'autres acteurs à nos réflexions, convaincus de l'importance des partenariats pour construire ensemble des réponses à la hauteur des enjeux du mal-logement. La Fapil s'appuie également sur ses unions régionales en PACA et Auvergne-Rhône-Alpes.

En savoir + : <https://www.fapil.fr/la-fapil/qui-sommes-nous>

Les formations de la Fapil

Centre de formation agréé, la Fapil forme les adhérents et les réseaux partenaires aux métiers du logement d'insertion. Les formations sont principalement proposées en inter, car la Fapil est convaincue que les temps de formation doivent aussi être des temps d'échanges entre professionnels de différents horizons. Néanmoins, les adhérents de la Fapil peuvent solliciter leur fédération pour envisager la programmation de formations en intra.

Toutes nos formations sont destinées à former des associations et acteurs à but non lucratif dont l'objectif est l'insertion des personnes, la lutte contre la pauvreté et le respect du droit au logement. Le catalogue de formation est articulé autour de quatre grands axes :

L'accès au droit et l'accompagnement des personnes

Mettre en œuvre une gestion locative adaptée

Mieux appréhender les relations avec les personnes accueillies

Produire des logements en Maîtrise d'ouvrage d'insertion

Ce catalogue de formation permet également aux Agences immobilières à vocation sociale (AIVS®) de respecter les obligations de formation continue introduites par le décret du 18 février 2016. Un parcours « mandataire » est ainsi signalé au sein de la thématique « Gestion locative adaptée ».

Chaque année, de nouvelles thématiques sont proposées pour répondre aux évolutions de nos métiers. Pour cela, nous nous appuyons sur des intervenants de secteurs professionnels variés apportant des connaissances techniques, juridiques et pratiques.

Le contexte sanitaire que nous vivons depuis 2020 a amené la Fapil à repenser ses modalités de formation. Une partie de l'offre de formations est désormais proposée à distance afin de permettre à davantage de stagiaires, et notamment ceux les plus éloignés de nos lieux habituels de formation, de participer. Pour autant, les formations constituent aussi de précieux moments d'échanges de pratiques. C'est pourquoi nous sommes confortés dans notre volonté de maintenir une offre en présentiel. Notre nouveau catalogue repose donc sur la complémentarité des deux modalités.

Un organisme de formations certifié QUALIOPi

Les formations proposées par la Fapil entrent dans le champ d'application des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances au sens de l'article L.6313-1 du code du travail.

continuer de mobiliser des financements publics et/ou mutualisés pour les formations suivies.

En juillet 2021, la Fapil a obtenu la certification QUALIOPi. Prenant la suite de Datadock, ce référentiel, prévu par le Code du Travail, a pour objectif d'améliorer la qualité des prestations des organismes de formation et d'en uniformiser les conditions d'appréciation. Cette certification est un indispensable à partir de 2022 pour que les stagiaires puissent



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTION DE FORMATION

Les chiffres-clefs

En 2021 :

39

Sessions
de formation réalisées
(dont 8 en intra)



386

Stagiaires
formés



75

Structures
différentes formées

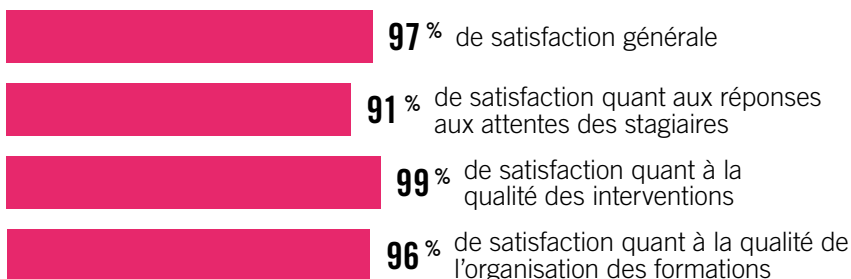


27

Formateurs
différents



Indices de satisfaction*



Nous contacter

Pour toute question, le service « formations » de la Fapil est joignable à formations@fapil.fr

Vos contacts sont :

- Gestion administrative et comptable de la formation –
Lydia Le Moal : **01 48 05 05 75**
- Coordination pédagogique – Justine Gineste : **01 71 39 80 06**

Les personnes en situation de handicap peuvent contacter la Fapil afin d'adapter la formation à leurs éventuels besoins, aux contacts ci-dessus.

* Données issues des questionnaires de satisfaction à chaud des formations 2021.
Le taux de satisfaction correspond aux retours satisfaits et très satisfaits.

L'offre de formations 2022

L'offre 2022 se compose d'une trentaine de sessions de formation en inter, réparties entre présentiel et distanciel. Celle-ci sera étoffée par de nouvelles formations, en cours de programmation. Ces formations en cours de programmation sont néanmoins listées afin de faciliter l'établissement de vos plans de formation.

Le catalogue et les plaquettes de formation sont consultables et téléchargeables à cette adresse : <https://www.fapil.fr/nos-formations>

Formations	Jours	Dates	Lieu Modalité	Tarif	
L'accès aux droits et l'accompagnement des personnes					
Les aspects techniques du logement : initiation pour les intervenants sociaux	1	3 mars	Lyon	Adhérents : 190 € Non-adhérents : 275 €	Nouveau
L'accès au logement des personnes étrangères	1	5 mai	À distance	Adhérents : 190 € Non-adhérents : 275 €	
Innover en matière d'accompagnement social et budgétaire : la méthode Éconovie®	2	12 et 13 mai	Paris	Adhérents : 380 € Non-adhérents : 550 €	
Accompagner les requérants DALO	1	9 juin	Lyon	Adhérents : 190 € Non-adhérents : 275 €	
Prévenir les discriminations relatives au logement	2	5 et 6 juillet	Paris	Adhérents : 380 € Non-adhérents : 550 €	
L'accès aux droits sociaux des personnes étrangères	2	15 et 16 septembre	Paris	Adhérents : 380 € Non-adhérents : 550 €	
Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs : session à destination des cadres	3	22 et 23 septembre 25 novembre	Paris	Adhérents : prise en charge par la Fapil	Nouveau
L'intervention sociale à domicile	2	13 et 14 octobre	Paris	Adhérents : 380 € Non-adhérents : 550 €	Nou- veaux interve- nants et format

Formations	Jours	Dates	Lieu Modalité	Tarif	
Mettre en œuvre une gestion locative adaptée					
Parcours « Mandataire » pour les AIVS®					
Les risques de discriminations dans le logement	0,5	7 janvier matin	À distance	Adhérents uniquement : 90€	
Les obligations professionnelles liées à la loi Hoguet	2×0,5	28 et 29 mars après-midi	À distance	Adhérents uniquement : 190€	
Le mandat de gestion Fapil pas-à-pas	0,5	19 mai matin	À distance	Adhérents uniquement : 90€	
Le devoir de conseil et déontologie des professionnels de l'immobilier	2×0,5	15 et 16 septembre matin	À distance	Adhérents uniquement : 190€	
Le mandat de gestion Fapil pas-à-pas	0,5	20 octobre matin	À distance	Adhérents uniquement : 90€	
La comptabilité-gérance	1	8 novembre	Paris	Adhérents uniquement : 190€	
La gestion des réparations locatives et de l'entretien du logement	2 (11 h)	10 et 11 janvier	À distance	Adhérents : 300€ Non-adhérents : 440€	
Le bail d'habitation : aspects réglementaires et pratiques	3×0,5	17, 18 et 19 janvier après-midi	À distance	Adhérents uniquement : 250€	
La gestion des sinistres d'assurance habitation	0,5	1 ^{er} février matin	À distance	Adhérents uniquement : 90€	
La sous-location et ses contrats	2	31 mars et 1 ^{er} avril	Paris	Adhérents : 380€ Non-adhérents : 550€	
Les états des lieux	2 (11 h)	4 et 5 avril	À distance	Adhérents : 300€ Non-adhérents : 440€	
La déclaration des revenus fonciers en intermédiation locative	1,5	7 avril 17 mai matin	Mix présentiel Paris / À distance	Adhérents : 260€ Non-adhérents : 370€	Nouveau format
La déclaration des revenus fonciers en intermédiation locative	1,5	22 juin 16 septembre après-midi	Mix présentiel Marseille / À distance	Adhérents : 260€ Non-adhérents : 370€	Nouveau format
La prévention des expulsions locatives et le surendettement	2	23 et 24 juin	Paris	Adhérents : 380€ Non-adhérents : 550€	

Formations	Jours	Dates	Lieu Modalité	Tarif	
Les états des lieux	2	12 et 13 septembre	Paris	Adhérents : 380 € Non-adhérents : 550 €	
Les propriétaires bailleurs et la rénovation énergétique	2	6 et 7 octobre	Marseille	Adhérents : 380 €	Nouveau
Diagnostics techniques et baux d'habitation	0,5	En cours de programmation	À distance	Adhérents : 90 €	Nouveau
Mieux appréhender les relations avec les publics accueillis					
Médiation et rapports locatifs	2	17 et 18 mars	Lyon	Adhérents : 380 € Non-adhérents : 550 €	Nouveau
Mieux comprendre les conduites addictives et accompagner les personnes concernées	2	24 et 25 mars	Paris	Adhérents : 380 € Non-adhérents : 550 €	Nouveau format
Sensibilisation à la santé mentale	2	7 et 8 avril	Paris	Adhérents : 380 € Non-adhérents : 550 €	
Sensibilisation à la santé mentale	2	29 et 30 septembre	Lyon	Adhérents : 380 € Non-adhérents : 550 €	
Comprendre les modes d'habiter en situation d'interculturalité	2	17 et 18 novembre	Paris	Adhérents : 380 € Non-adhérents : 550 €	
Produire des logements en Maîtrise d'ouvrage d'insertion					
Environnement et fondamentaux de la Maîtrise d'ouvrage d'insertion : module d'initiation	2×0,5	18 et 19 janvier matins	À distance	Adhérents MOI uniquement : 90 €	
Montage d'opérations de Maîtrise d'ouvrage d'insertion	3	7, 8 et 9 février	Paris	Adhérents MOI uniquement : 90 €	Nouveau format
Élaborer la stratégie patrimoniale et financière d'un organisme MOI	2	12 et 13 mai	Paris	Adhérents MOI uniquement : 90 €	Nouveau
La rénovation énergétique en Maîtrise d'ouvrage d'insertion	2	Sur demande	Présentiel	Adhérents MOI uniquement : 90 €	
La passation de marchés des organismes MOI	1,5	Sur demande	Présentiel	Adhérents MOI uniquement : 90 €	
La fiscalité des opérations de MOI et la livraison à soi même	1	Sur demande	Présentiel	Adhérents MOI uniquement : 90 €	

Informations pratiques

1. Pré-inscription

La pré-inscription vous permet d'être prioritaire au moment de l'inscription définitive. Sauf exception, le nombre de stagiaires par formation est limité à 13 personnes maximum.

Néanmoins, des jauges inférieures peuvent être fixées par la Fapil selon les conditions sanitaires en vigueur ou pour les formations à distance.

Pour les formations « sur demande » (intra), merci de contacter directement le service Formations pour étudier votre projet et réaliser un devis : **01 48 05 05 75**, formations@fapil.fr

Les formations en intra sont destinées aux adhérents de la Fapil.

2. Inscription

Les plaquettes d'inscription définitives sont disponibles deux mois avant la date de la formation. Elle comportera la date, le lieu et le coût de la formation ainsi qu'une description synthétique des objectifs, du contenu et des modalités pédagogiques. Un programme plus détaillé et des documents supports pourront vous être communiqués par la suite.

La date limite d'inscription est fixée deux semaines avant le début de la formation.

Afin de participer à une formation, veuillez adresser la fiche de pré-inscription au service Formations : **01 48 05 05 75**, formations@fapil.fr

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter la Fapil afin d'adapter la formation à leurs éventuels besoins.

3. Confirmation et paiement

À réception de la fiche d'inscription, une convention de formation professionnelle, la facture et le programme vous sont envoyés.

La Fapil fournit les documents relatifs à la formation professionnelle, à charge pour les stagiaires de les transmettre à leur organisme collecteur.

Vous devez retourner à la Fapil votre confirmation d'inscription et les frais de la formation doivent être acquittés en totalité dès réception de la facture :

- par chèque, à l'ordre de la Fapil ;
- par virement ;
- par paiement direct de l'OPCO : il convient d'informer la Fapil lorsque cette option est retenue.

4. Remplacement et annulation

En cas d'impossibilité d'assister à la formation, un stagiaire inscrit peut se faire remplacer par une personne de la même structure, pourvu qu'elle remplisse les conditions requises (public concerné et pré-requis notamment). Il convient de prévenir la Fapil de ce désistement. Le coût total de la formation sera dû en cas d'annulation de votre part moins de deux semaines avant le stage. Si le nombre minimum de stagiaires n'est pas atteint, la Fapil vous en informe à l'issue du délai maximum d'inscription et rembourse les frais éventuellement déjà versés.

5. En amont de la formation

Chaque stagiaire se verra remettre au moins 15 jours avant la formation une convocation précisant la date, le lieu et les horaires de la formation ; doublée d'une information par mail précisant le programme détaillé de la formation, les moyens pédagogiques et le règlement intérieur.

6. Le jour de la formation

Le règlement intérieur est affiché dans la salle de formation lorsque celle-ci a lieu en présentiel, à la Fapil. Pour les formations organisées en intra, dans les locaux de l'organisme client, celui-ci devra s'assurer de la conformité des lieux aux règles de sécurité et sanitaires en vigueur.

Une feuille de présence est signée par le stagiaire et le formateur par demi-journée de formation. Lorsque la formation a lieu à distance, l'assiduité sera constatée par un émargement numérique ou un système d'horodatage des connexions, ainsi que par les travaux d'évaluation de fin de formation.

Un temps de présentation du formateur mentionnant ses qualifications et son emploi est obligatoire avant le début de la formation. Les stagiaires sont également encouragés à se présenter. Les stagiaires se voient rappeler le programme détaillé et les moyens pédagogiques. La compréhension du sujet par le stagiaire est validée par le formateur à chaque étape du programme, par des alternances de contenus théoriques et de cas pratiques. Un QCM peut également être proposé.

À la fin de la formation, une fiche d'évaluation de la formation sera remplie par le stagiaire. Elle permet à la Fapil de faire évoluer ses futures formations.

7. À l'issue de la formation

Une attestation de présence et une attestation de fin de formation sont délivrées à l'issue de la formation. Un questionnaire pourra être adressé au stagiaire 3 mois après la formation afin d'évaluer la mise en pratique des acquis et transmettre ses commentaires à la Fapil.

8. Protection des données personnelles

Les informations à caractère personnel communiquées par l'organisme à la Fapil sont utiles pour la mise en place de nos services de formation ainsi que pour la constitution d'un fichier pour l'envoi des programmes de formation. Elles sont conservées le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées. Le cas échéant, les données pourront également être transmises au sous-traitant, dans le strict objectif de mettre en œuvre la formation. Conformément au Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD), le stagiaire peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'effacement, demander une limitation du traitement, s'y opposer ou en demander la portabilité en contactant : contact@fapil.fr (en mettant RGPD en objet de l'email). Il a également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

9. Gestion des réclamations

Si vous souhaitez faire part de réclamations vis-à-vis d'une formation de la Fapil, nous vous invitons à écrire au mail suivant : formations@fapil.fr La Fapil s'engage à vous faire un premier retour dans les 3 jours ouvrés suivant votre email (hormis périodes de fermeture de la Fapil).

Les aspects techniques du logement : initiation pour les intervenants sociaux



1 jour de formation (7 h)

190 € (adhérents)
275 € (non-adhérents)

Lyon

Jeudi 3 mars 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Intervenants non techniciens du logement et amenés à intervenir au domicile des personnes : principalement les intervenants sociaux mais aussi les gestionnaires débutants

Pré-requis
Aucun

Intervenant(s)

Marc Desplanques, spécialiste des interventions techniques en logement d'insertion

Approche pédagogique

Présentation des éléments techniques, échanges
Après-midi : mises en pratique dans un logement
Apport de documentation

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Exercices de mise en situation dans un logement

Accessibilité Handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr
ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Connaître les éléments techniques composant le logement, les bons gestes aux niveaux des consommations énergétiques, les risques, et l'entretien du logement
- Échanger entre professionnels sur les enjeux techniques liés à l'intervention à domicile et les missions de chacun

Programme

- Les différents éléments techniques du logement et les points d'attention techniques
 - › les ouvertures
 - › l'électricité
 - › la plomberie
 - › la ventilation
 - › l'humidité
 - › les infiltrations
 - › l'agencement
 - › les accidents domestiques
 - › l'entretien du logement
 - › la consommation électrique
 - › la consommation d'eau
- Les points d'attention pédagogiques
- Zoom sur les enjeux propres à l'entrée et à la sortie du logement
- Après-midi : mise en pratique dans un logement

L'accès au logement des personnes étrangères



1 jour de formation (7 h)
190 € (adhérents) 275 € (non-adhérents)
À distance, de type synchrone
Judi 5 mai 2022 de 9 h 00 à 17 h 00
Public concerné Juristes, intervenants sociaux, gestionnaires. Professionnels de structures logeant ou accompagnant des personnes étrangères
Pré-requis Connaissances des procédures d'accès au logement et expériences d'accompagnement de personnes vers le logement ou dans le cadre d'un recours DALO
Pré-requis matériel Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro Télécharger Zoom
Intervenant(s) Julie Clauzier, juriste
Approche pédagogique Approche participative et interactive adaptée au distanciel ; Échanges collectifs, approfondissements théoriques et juridiques et exercices en sous-groupe ; Communication d'outils et ressources
Modalités d'évaluation des connaissances Vérification des acquis tout au long de la formation ; Travaux en sous-groupes
Accessibilité handicap Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Connaître les conditions d'accès au logement pour les personnes étrangères
- Connaître les conditions spécifiques aux personnes étrangères pour déposer un recours DALO
- Savoir appliquer ce cadre juridique à des situations individuelles
- Savoir repérer les situations abusives
- Savoir informer et accompagner les personnes dans l'accès à leurs droits ou la contestation de refus/suspension abusifs de droits

Programme

- Introduction au droit au logement des personnes étrangères
- L'état du mal-logement en France
- Les politiques de l'habitat et le cadre juridique
- L'identification des problématiques spécifiques au logement des personnes étrangères
- La régularité du séjour : principal frein à l'accès aux droits des personnes étrangères
- Distinction entre ressortissants UE et hors UE
- Les conditions d'accès et de maintien dans le logement pour les personnes étrangères
 - › accès au parc privé
 - › accès au parc social
 - › accès au logement de transition et admission en centre d'hébergement
 - › maintien dans le logement si irrégularité de séjour et/ou suspension des aides au logement
- Cas pratiques et mises en situations professionnelles après chaque module

Innovier en matière d'accompagnement social et budgétaire : la méthode €conovie®



2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non-adhérents)

Paris

Judi 12 et vend. 13 mai 2022
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Professionnels de l'action sociale

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Christophe Marchand : IFCCAC (Informer et Former sur les Comportements de Consommation de d'Accompagnement Collectif)

Approche pédagogique

Alternance d'exposés et d'échanges
Magnets pédagogiques
Remise d'outils pédagogiques

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Quiz à l'issue de chaque journée

Accessibilité Handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr
ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Consolider les compétences en matière d'accompagnement à la vie quotidienne
- Acquérir les éléments méthodologiques pour une démarche d'intervention pertinente
- Développer un accompagnement social global connecté aux réalités sociétales d'aujourd'hui

Programme

- Introduction à l'€conovie®
- Une nouvelle articulation des temps de vie pour un consommateur toujours plus sollicité
- Le budget familial moderne : d'une lecture verticale vers une lecture horizontale
- Penser la gestion du quotidien comme une condition d'insertion sociale et professionnelle
- Ressources personnelles, logement, numérique, budget familial, banque, crédit, alimentation, estime de soi, addiction, projets de vie : une mise en lien nécessaire
- Balisage du parcours d'accompagnement social et budgétaire
- Renforcer sa pédagogie par une communication adaptée

- À l'issue de ce module, les participants seront en capacité de :
 - › appréhender l'état d'esprit et les spécificités de la méthode €conovie®
 - › comprendre pourquoi il est nécessaire de réinventer la façon d'aborder le budget familial
 - › évoquer la vie quotidienne sous un nouvel angle, en en faisant un sujet central

Accompagner les requérants DALO



1 jour de formation (7 h)
190 € (adhérents) 275 € (non-adhérents)
Lyon
Judi 9 juin 2022 de 9 h 30 à 17 h 30
Public concerné Juristes, intervenants sociaux, bénévoles
Pré-requis Aucun
Intervenant(s) ALPIL : binôme associatif composé d'un juriste et d'un professionnel engagé dans l'accompagnement des personnes pour l'exercice de leurs droits
Approche pédagogique Apports théoriques et juridiques Cas pratiques Apport de documentation
Modalités d'évaluation des connaissances Vérification des acquis tout au long de la formation Quizz
Accessibilité handicap Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances nécessaires à l'accompagnement des personnes dans leur recours au DALO ou au DAHO
- Connaître les critères pris en compte par les commissions de médiation
- Connaître les obligations de relogement des ménages reconnus prioritaires
- Savoir repérer et se positionner face aux mauvaises pratiques

Programme

- Le sens de l'action :
 - › politique sociale du logement et de l'hébergement
 - › le sens du droit au logement dit « opposable » et du principe de l'État garant
 - › les chiffres du DALO, l'actualité du Comité de suivi DALO
- Quelle procédure pour quel droit ?
 - › les conditions préalables au recours
 - › la composition de la commission de médiation
 - › les critères d'éligibilité au DALO, les particularités du recours « hébergement »
 - › la saisine et la décision de la commission de médiation
 - › l'obligation du Préfet
- Le DALO en pratique :
 - › le guide des bonnes pratiques
 - › la recevabilité des recours engagés par les personnes étrangères
 - › saisir la commission de médiation (formulaire, pièces justificatives...)
 - › les recours possibles contre la décision d'une commission de médiation
 - › les obligations de relogement et les recours contentieux
 - › l'existence et le rôle des comités de veille départementaux
- Cas pratiques

Prévenir les discriminations relatives au logement



2 jours de formation (14 h)
380 € (adhérents) 550 € (non-adhérents)
Paris
Mardi 5 et mercredi 6 juillet 2022 de 9 h 30 à 17 h 30
Public concerné Directeurs, gestionnaires locatifs, intervenants sociaux, bénévoles. Toutes personnes intervenant dans l'accès et le maintien dans le logement
Pré-requis Aucun
Intervenant(s) ISM Corum : association experte en matière de prévention et de lutte contre les discriminations
Approche pédagogique Apports théoriques articulés à : - quiz, - étude de cas, - temps de travail en sous-groupes, - jeu. Modalités d'évaluation des connaissances Vérification des acquis tout au long de la formation Travaux en sous-groupes Quiz Accessibilité handicap Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux de la prévention des discriminations pour les professionnel-le-s du logement d'insertion
- Comprendre la co-production systémique des discriminations
- Connaître le cadre légal
- Être en vigilance dans les procédures et pratiques professionnelles
- Prendre conscience des représentations et stéréotypes et leur lien avec les pratiques discriminatoires
- Adapter ses pratiques et devenir acteur-trice-s de la prévention des discriminations

Programme

- La discrimination dans le logement, en quoi suis-je concernée ?
- Clarification des termes et notions associées :
- Discriminations, inégalité, racisme, sexisme, mixité sociale, exclusion...
- Cadre juridique de la discrimination
 - › les différentes formes de discrimination,
 - › les critères de discrimination
 - › les sanctions encourues
- Reconnaître le problème : quelques chiffres
- La place du professionnel dans une co-production systémique
- Le cadre légal et réglementaire de la location : les zones de risques de discrimination pour les professionnels du logement d'insertion : l'accueil, l'information et l'orientation du public, l'enregistrement et le traitement des demandes, la sélection des candidatures/attributions, le mandat de gestion et la gestion locative
- Repérer, analyser et corriger les stéréotypes
- Développer des outils et des bonnes pratiques pour prévenir et lutter contre la discrimination

L'accès aux droits sociaux des personnes étrangères



2 jours de formation (14 h)
380 € (adhérents) 550 € (non-adhérents)
Paris
Jeu di 15 et vend redi 16 septembre 2022 de 9 h 30 à 17 h 30
Public concerné Juristes, intervenants sociaux, gestionnaires Professionnels de structures logeant ou accom- pagnant des personnes étrangères
Pré-requis Bases en matière de droits au séjour
Intervenant(s) Antoine Math, juriste-chercheur auprès du GISTI
Approche pédagogique Approches théorique et juridique et échanges autour de cas pratiques Apports de documents-ressources
Modalités d'évaluation des connaissances Vérification des acquis tout au long de la forma- tion QCM
Accessibilité handicap Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Connaître le contexte historique de la protection sociale des personnes étrangères
- Acquérir une méthode pour retrouver les bases légales de la protection sociale ; utiliser les textes sur la protection sociale ; identifier les conditions particulières exigées des personnes étrangères
- Savoir évaluer les situations et les possibilités de recours
- Mettre en pratique les savoirs acquis

Programme

- **Introduction**
 - › la protection sociale en France
 - › la hiérarchie des normes et instruments internationaux
 - › retrouver les textes applicables en matière de protection sociale des étrangers
- **Les différentes conditions d'accès aux droits sociaux : nationalité, résidence entrée en France de l'enfant étranger, régularité du séjour et ancienneté du titre...**
 - › la condition de régularité du séjour : le principal obstacle
 - › la régularité du séjour du point de vue de la législation sur l'immigration de celle sur la protection sociale
 - › les principes et exceptions à la condition de régularité de séjour pour l'accès aux droits sociaux
 - › les différents titres de séjour
 - › le cas des citoyens de l'UE
- **L'Allocation aux adultes handicapés**
- **Les prestations familiales et assimilées**
- **Le Revenu de Solidarité Active**
- **Les pensions de retraite, le minimum vieillesse et le minimum invalidité**
- **Comment contester les pratiques et les décisions des organismes de protection sociale ?**

Développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs : cycle de formation-action



Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement

Afin de répondre aux besoins de ses adhérents en matière d'accompagnement des publics et de coordination des équipes sociales, la Fapil lance un cycle de formation-action sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs (DPA PC). Au-delà de l'évolution des pratiques des travailleurs sociaux, l'objectif est de mobiliser de manière cohérente les différents niveaux des

associations volontaires afin que l'impact soit le plus fort possible sur les pratiques. Cette 1^{ère} session de formation s'adresse donc aux équipes encadrantes. Elle sera complétée début 2023 par une formation à destination des équipes sociales, en priorité celles dont les encadrants auront été formés. Ce cycle fait l'objet d'un appel à candidatures dédié, la Fapil prenant en charge une partie des coûts.

3 jours de formation (21 h)

Adhérents

Prise en charge par la Fapil

Paris

Judi 22 et vendredi 23 sept.
vendredi 25 novembre 2022
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

1^{ère} session à destination de cadres de structures adhérentes de la Fapil (direction, responsable de service social ou de pôle logement...)

Pré-requis

Sélection à travers un appel à candidatures de la Fapil ; participation à une visioconférence préparatoire le 17 mai matin

Intervenant(s)

Binôme de l'ANDA-DPA

Approche pédagogique

Exploration de situations vécues par les participants via la méthodologie du DPA PC : observation et mise en pratique sous supervision

Modalités d'évaluation des connaissances

Travaux en sous-groupe et exercices individuels dans l'entre-session
Auto-évaluation des acquis

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

Proposer aux cadres d'expérimenter cette approche pour eux-mêmes, dans leur fonction managériale et/ou de pilotage de projets. Plus précisément :

- Connaître l'approche DPA PC, son origine, ses principes, ses spécificités
- Utiliser le modèle en 4 axes de l'approche pour identifier des marges de manœuvre et développer des stratégies avec des partenaires dans le contexte propre à chaque participant
- Accompagner les équipes dans leur appropriation de l'approche DPA PC

Programme

- L'approche DPA PC et les autres approches dites « participatives »
- Les constats communs aux contextes d'exercice professionnel des participants
- Expérimentation d'une méthodologie en 4 axes à partir des situations rencontrées
 - › l'importance de la définition du problème qui génère un sentiment d'impuissance, la cartographie des acteurs concernés
 - › l'implication des personnes concernées dans la définition du problème et des solutions,
 - › la prise en compte des contextes et des enjeux pour agir
 - › la démarche d'action conscientisante : tirer des enseignements de ce qui a été vécu et tenté
- Réflexion collective sur le management des équipes, la prévention des risques psychosociaux, la qualité de vie au travail
- Accompagner les équipes dans leur appropriation de l'approche DPA PC

L'intervention sociale à domicile

NOUVEAUX INTERVENANTS, NOUVEAU FORMAT

Être ou se rendre sur le lieu de vie d'une personne est un contexte particulier pour les acteurs de l'accompagnement social. Intervenir au domicile des personnes nécessite pour les professionnels de repenser le contenu formel de leur formation et des valeurs institutionnelles à l'origine de la demande d'accompagnement des personnes. Comment établir une relation d'aide dans un accompagnement, dans le cadre d'un respect

mutuel quand une idée d'intrusion – justifiée ou non – profile chez la personne visitée ou rencontrée par le professionnel ? Les postures professionnelles à adopter au quotidien, les sujets à aborder au domicile ou dans les locaux de la structure sont autant de thématiques à explorer pour faciliter l'accompagnement et fluidifier la communication avec la personne.

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non-adhérents)

Paris

Jeu. 13 et ven. 14 oct.
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Travailleurs sociaux intervenant à domicile dans le cadre d'un accompagnement lié au logement (ASLL, AVDL, accompagnement social en intermédiation locative...)

Pré-requis : Aucun

Intervenant(s)

**Association Soutien Insertion Santé
Trinôme : assistante de service social,
responsable de pôle accompagnement,
psychologue**

Approche pédagogique

Accompagnement des stagiaires dans une réflexion collective, démarche pédagogique participative, à travers notamment : brainstorming, étude et discussion autour de situations, partages d'expériences.

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Exercices collectifs autour de cas pratiques
Auto-évaluation des stagiaires en fin de formation

Accessibilité Handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr
ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Approfondir la notion d'habiter un logement du point de vue psychologique
- Savoir présenter et faire accepter la légitimité de l'accompagnement au bénéficiaire
- Affiner ses postures professionnelles : se positionner dans le rapport proximité / distance
- Investir les écrits professionnels comme un outil mobilisateur dans l'accompagnement, et non plus seulement comme une injonction/contrainte

Programme

La formation s'articule sur la définition du cadre de l'intervention sociale à domicile, puis s'ouvrira à la relation Accompagnant / Accompagné ponctué par des allers-retours entre notions théoriques et mise en œuvre pratique.

- La notion d'habiter au sens psychologique : ses 5 fonctions
- Le cadre réglementaire d'intervention selon le type d'accompagnement.
- La légitimité à intervenir au domicile
- Les représentations des professionnels face à des mode de vie et d'habiter différent
- Les postures professionnelles confrontées aux notions de : proximité, intimité, culture, familiarité, cadre interne du professionnel
- L'articulation entre le formel et l'informel dans la relation avec l'usager
- Les écrits professionnels
- Le sens des écrits, la place de l'usager et la dynamique de l'accompagnement

Les risques de discriminations dans le logement

Parcours « Mandataire » pour les AIVS®

0,5 jour de formation (3 h)

90 € (adhérents AIVS®)

À distance, de type synchrone

Vendredi 7 janvier 2021
de 9h00 à 12h30

Public concerné

Porteurs de carte d'agent immobilier et collaborateurs

Formation réservée aux adhérents AIVS® ou porteurs de projet d'AIVS®

Pré-requis

Aucun

Pré-requis matériel

Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro
Télécharger Zoom

Intervenant(s)

Nadia Hamadache, Concept-RSE : experte en matière de prévention et de lutte contre les discriminations

Approche pédagogique

Apports théoriques et juridiques
Analyse de cas

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Analyse de cas

Accessibilité Handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr
ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre légal
- Comprendre les mécanismes à l'œuvre porteurs de risque
- Savoir faire face à une demande discriminatoire
- Connaître les bonnes pratiques

Programme

- Les discriminations dans le secteur du logement : données et constats
- Le cadre légal des discriminations
 - › qu'est-ce qu'une discrimination selon la législation ?
 - › les différentes formes que peut prendre la discrimination
 - › les objectifs de la non-discrimination
- Les situations de discrimination dans le champ du logement
 - › la gestion de mandat
 - › l'accueil et l'information
 - › le rapprochement offre/demande
 - › l'attribution
 - › l'accès aux garanties
 - › la gestion locative durant le contrat
- Traiter les injonctions paradoxales dans le logement d'insertion
 - › le voisinage
 - › la mixité sociale
 - › les publics prioritaires
 - › l'Accessibilité Handicap
- Comment prévenir le risque ?
Les bonnes pratiques

Les obligations professionnelles liées à la loi Hoguet

Parcours « Mandataire » pour les AIVS®



2 x 0,5 jour de formation (7 h)

190 € (adhérents AIVS®)

À distance, de type synchrone

Lundi 28
et mardi 29 mars 2022
de 14 h00 à 17 h30

Public concerné

Personnes salariées ou administrateurs titulaires ou délégués de la carte professionnelle.
Formation réservée aux adhérents AIVS® ou porteurs de projet d'AIVS®

Pré-requis

Aucun

Pré-requis matériel

Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro

Intervenant(s)

Rémy Nerrière : formateur-juriste en droit immobilier

Approche pédagogique

Apports juridiques et théoriques ; Cas pratiques ; Documentation support ; Analyse du code de sur 2h ; Service après-formation pour toute questions relatives aux thématiques abordées

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
QCM

Accessibilité Handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr
ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Connaître les obligations et les règles déontologiques, l'étendue du devoir de conseil du mandataire
- Maîtriser les spécificités de la mission d'intermédiaire

Programme

- Évolution du cadre législatif et réglementaire issu de la loi Hoguet : de la loi Hoguet à la loi ELAN
- Les activités et opérations soumises au statut
 - › activités habituelles d'entremise ou de gestion portant sur le bien d'autrui
 - › les opérations concernées
- Les personnes soumises au statut : quelles sont les personnes assujetties à cette obligation ?
- Le contenu de la réglementation de la loi Hoguet
 - › les conditions d'accès à la profession : diplôme et expérience
 - › les conditions d'exercice
 - › les registres et carnet de reçus
 - › la publicité
 - › le mandat et sa rémunération
 - › le statut des collaborateurs : la question de l'habilitation
- Focus sur les nouveautés de la future législation NOGAL
- La responsabilité civile, pénale et administrative des titulaires de carte professionnelle et personnes habilitées
- Étude du code de déontologie : analyse des 10 commandements instaurés par le décret de 2015 sur le code de déontologie

Le mandat de gestion Fapil pas-à-pas

Parcours « Mandataire » pour les AIVS®



0,5 jour de formation (3 h 30)

90 € (adhérents AIVS®)

À distance, de type synchrone

Judi 19 mai 2022
de 9h00 à 12h30

Public concerné

Responsables et professionnels des AIVS® en charge de la gestion de la relation avec les mandants

Formation réservée aux adhérents AIVS® ou porteurs de projet d'AIVS®

Pré-requis

Aucun

Pré-requis matériel

Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro

Intervenant(s)

Sophie Droller-Boella : formatrice-juriste en droit immobilier

Approche pédagogique

Analyse et mise en perspective du mandat de gestion proposé par la FAPIL ; Explication des clauses essentielles du mandat de gestion ; Échanges de pratiques

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
QCM

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr
ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les règles encadrant le mandat de gestion
- Savoir rédiger le contrat conformément à la loi
- S'approprier du modèle de mandat proposé par la fédération

Programme

- **Les fondamentaux du mandat de gestion**
 - › le signataire : capacité de signer et d'engager la structure AIVS®
 - › les honoraires de gestion
 - › le registre des mandats
 - › les contrôles de la DGCCRF
- **Les clauses du mandat de gestion à maîtriser**
 - › la désignation des parties : vérification liée au droit de louer un bien, la capacité du mandant
 - › l'obligation de fournir les diagnostics et leur renouvellement
 - › l'état du bien règlement sanitaire départemental et de l'obligation de décence
 - › le rôle du bailleur et les travaux sur le logement pendant l'exécution du mandat
 - › la loi Chatel et la résiliation du mandat de gestion : quelles conséquences pour les parties et le locataire
 - › la clause de médiation
- **Les annexes au mandat**
- **La fiche d'information pré-contractuelle**
- **Le droit de se rétracter et le mandat signé à distance**

Le devoir de conseil et la déontologie des professionnels de l'immobilier

Parcours « Mandataire » pour les AIVS®



2 x 0,5 jour de formation (7 h)

190 € (adhérents AIVS®)

À distance, de type synchrone

Jeudi 15
et vendredi 16 septembre 2022
de 9h00 à 12h30

Public concerné

Personnes salariées ou administrateurs titulaires ou délégataires de la carte professionnelle.

Formation réservée aux adhérents AIVS® ou porteurs de projet d'AIVS®

Pré-requis

Aucun

Pré-requis matériel

Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro
Télécharger Zoom

Intervenant(s)

Sophie Droller-Bolela : formatrice-juriste en droit immobilier

Approche pédagogique

Apports juridiques et théoriques – Cas pratiques – Documentation support – Analyse du code de déontologie sur 2h – Service après-formation pour toute questions relatives aux thématiques abordées

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
QCM

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr
ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Connaître les obligations et les règles déontologiques, l'étendue du devoir de conseil du mandataire
- Anticiper les risques de contentieux et leurs conséquences

Programme

- Rappel des grands principes de la loi Hoguet
- Les principes relatifs au devoir de conseil
- Le droit commun de la responsabilité civile
 - › les conditions de la responsabilité civile contractuelle
 - › la responsabilité civile délictuelle à l'égard des tiers
- La responsabilité des agents immobiliers à travers la jurisprudence
 - › l'irrégularité et inexécution du mandat
 - › la violation de l'obligation d'information et de vérification
 - › le défaut de conseil
- La responsabilité du gestionnaire locatif
 - › la mise en œuvre de la responsabilité
 - › l'indemnisation
 - › la perte du droit à rémunération
 - › les clauses limitatives de responsabilité
 - › extinction de l'action
- La responsabilité pénale
 - › la violation des règles de la loi Hoguet et infraction au droit de la consommation
 - › le maniement des fonds et perception illicite de rémunération
 - › les discriminations
- La responsabilité déontologique : analyse des 10 commandements instaurés par le décret de 2015 sur le code de déontologie

Le mandat de gestion Fapil pas-à-pas

Parcours « Mandataire » pour les AIVS®



0,5 jour de formation (3 h 30)
90 € (adhérents AIVS®)
À distance, de type synchrone
Jeudi 20 octobre 2022 de 9h00 à 12h30
<p>Public concerné</p> <p>Responsables et professionnels des AIVS® en charge de la gestion de la relation avec les mandants</p> <p>Formation réservée aux adhérents AIVS® ou porteurs de projet d'AIVS®</p> <p>Pré-requis</p> <p>Aucun</p> <p>Pré-requis matériel</p> <p>Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro</p>
<p>Intervenant(s)</p> <p>Sophie Droller-Boella : formatrice-juriste en droit immobilier</p>
<p>Approche pédagogique</p> <p>Analyse et mise en perspective du mandat de gestion proposé par la FAPIL ; Explication des clauses essentielles du mandat de gestion ; Échanges de pratiques</p> <p>Modalités d'évaluation des connaissances</p> <p>Vérification des acquis tout au long de la formation</p> <p>QCM</p> <p>Accessibilité handicap</p> <p>Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75</p>

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les règles encadrant le mandat de gestion
- Savoir rédiger le contrat conformément à la loi
- S'approprier du modèle de mandat proposé par la fédération

Programme

- **Les fondamentaux du mandat de gestion**
 - › le signataire : capacité de signer et d'engager la structure AIVS®
 - › les honoraires de gestion
 - › le registre des mandats
 - › les contrôles de la DGCCRF
- **Les clauses du mandat de gestion à maîtriser**
 - › la désignation des parties : vérification liée au droit de louer un bien, la capacité du mandant
 - › l'obligation de fournir les diagnostics et leur renouvellement
 - › l'état du bien règlement sanitaire départemental et de l'obligation de décence
 - › le rôle du bailleur et les travaux sur le logement pendant l'exécution du mandat
 - › la loi Chatel et la résiliation du mandat de gestion : quelles conséquences pour les parties et le locataire
 - › la clause de médiation
- **Les annexes au mandat**
- **La fiche d'information pré-contractuelle**
- **Le droit de se rétracter et le mandat signé à distance**

La comptabilité-gérance

Parcours « Mandataire » pour les AIVS®



1 jour de formation (7 h)
190 € (adhérents AIVS®)
Paris
Mardi 8 novembre 2022 de 9 h 30 à 17 h 30
<p>Public concerné</p> <p>Directions et salariés gestionnaires locatifs ou comptables Formation réservée aux adhérents AIVS® ou porteurs de projets d'AIVS®</p> <p>Pré-requis</p> <p>Fondamentaux en gestion immobilière</p>
<p>Intervenant(s)</p> <p>Formateur spécialiste de la comptabilité en gestion locative</p>
<p>Approche pédagogique</p> <p>Alternance d'exposés et de cas pratiques Apport de documentation</p> <p>Modalités d'évaluation des connaissances</p> <p>Contrôle des acquis tout au long de la formation Cas pratiques</p> <p>Accessibilité handicap</p> <p>Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75</p>

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les écritures comptables de la gestion locative
- Mieux appréhender l'environnement de la comptabilité de la gestion locative (les charges récupérables, le CRG, les rapprochements comptables, financiers et bancaires ...)

Programme

- **Les principes essentiels de la comptabilité-gérance**
 - › une comptabilité pour « tiers »
 - › un équilibre comptable
 - › la notion de débit / crédit
 - › les particularismes de la comptabilité de gestion locative
- **Les opérations comptables courantes (de l'entrée à la sortie du locataire)**
 - › l'enregistrement des loyers et des provisions pour charges
 - › l'enregistrement des charges
 - › les encaissements et les décaissements
 - › le traitement juridique et comptable du dépôt de garantie
- **La maîtrise des charges**
 - › la régularisation des charges locatives
 - › l'impôt foncier
 - › les honoraires
 - › les garanties loyers impayés
 - › la TVA
- **Le compte-rendu de gérance : présentation et analyse**
- **La gestion économique et financière du portefeuille**
 - › le rapprochement bancaire
 - › l'analyse de la balance générale
 - › l'analyse des comptes débiteurs
 - › le suivi des impayés
 - › les comptes d'attente
 - › l'analyse et le traitement des suspens
 - › le principe de pointe de garantie financière

La gestion des réparations locatives et de l'entretien du logement



2 jours de formation (11 h)

300 € (adhérents)
440 € (non-adhérents)

À distance, de type synchrone

Lundi 10 janvier 2022
9h00 à 16h30
Mardi 11 janvier 2022
9h00 à 15h30

Public concerné

Gestionnaires locatifs et/ou techniques.

Pré-requis

Aucun

Pré-requis matériel

Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro
Télécharger Zoom

Intervenant(s)

Arnaud Marchand, spécialiste en gestion locative et technique

Approche pédagogique

Apports juridiques et méthodologiques
Cas pratiques et mise en situation
Échanges de bonnes pratiques

Modalités d'évaluation des connaissances

Quizz
Mises en situation

Accessibilité Handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr
ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Connaître le cadre juridique des réparations locatives
- Analyser les différents postes de réparations locatives
- Définir les responsabilités de chaque partie
- Savoir communiquer avec le propriétaire et avec le locataire ou le sous-locataire

Programme

- **Les réparations locatives : la réglementation**
 - › les obligations des parties et les cas d'exclusion de la responsabilité du locataire
 - › les notions de vétusté, de menues réparations, d'entretien courant
 - › analyse de la jurisprudence
- **Le décret du 26 août 1987 relatif aux réparations locatives**
 - › les équipements du logement : présentation et sensibilisation au vocabulaire technique
 - › analyse pas-à-pas des rubriques composant le décret
- **La mise en œuvre des réparations locatives**
 - › l'information des parties et les conseils d'entretien à l'entrée dans les lieux
 - › la gestion des réclamations
 - › le rappel des obligations lors des visites techniques du logement
 - › le chiffrage des réparations lors de l'état des lieux de sortie
- **Analyse des travaux spécifiques**
 - › les défauts de ventilation
 - › la sécurité et l'hygiène
 - › la propreté
 - › la vétusté, l'usure normale et la dégradation
 - › les aménagements et les transformations
- **Exercices pratiques**
 - › exemples de pannes et désordres et décisions sur les responsabilités
 - › jeux de rôle et méthodes de communication visant à responsabiliser les parties

Le bail d'habitation : aspects réglementaires et pratiques

3 séquences de formation (9 h)

250 € (adhérents)

À distance, de type synchrone

Lundi 17, mardi 18
et mercredi 19 janvier 2022
14h00 à 17h00

Public concerné

Gestionnaires locatifs, juristes, directeurs, administrateurs ; Formation réservée aux adhérents de la Fapil

Pré-requis

Aucun

Pré-requis matériel

Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro

Intervenant(s)

Geneviève Naim : avocate honoraire formatrice en droit immobilier, CUSTOM

Approche pédagogique

Alternance d'exposés et de projections pratiques
Apport de documentation

Modalités d'évaluation des connaissances

Contrôle des acquis tout au long de la formation
Quiz

Accessibilité Handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr
ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Sécuriser ses pratiques par la connaissance de la réglementation du droit locatif d'habitation
- Maîtriser les apports des lois ALUR et ELAN
- Prévenir les risques de contentieux

Programme

- **La réglementation applicable au bail d'habitation**
 - › l'identification du régime applicable au logement loué
 - › le champ d'application de la loi du 6 juillet 1989
 - › les dispositions introduites par la loi ALUR
- **Négocier et sécuriser le bail**
 - › les pièces justificatives constituant le dossier
 - › le refus objectif de louer
 - › le dépôt de garantie et le cautionnement
- **Établir le bail**
 - › les clauses obligatoires à insérer
 - › la durée de bail et la détermination du loyer
- **Gérer le bail en-cours**
 - › l'entrée dans les lieux
 - › la gestion des charges et la régularisation
 - › la répartition des travaux
- **Gérer la fin du bail ou le renouvellement**
 - › le congé donné par le bailleur et le locataire
 - › le renouvellement et l'augmentation du loyer
- **Agir en cas de contentieux**



Attention, cette formation concerne les contrats de location soumis à la loi du 6 juillet 1989

La gestion des sinistres d'assurance habitation



0,5 jour de formation (3 h 30)

90 € (adhérents)

À distance, de type synchrone

Mardi 1^{er} février 2022
de 9h00 à 12h30

Public concerné

Directeurs, gestionnaires locatifs, responsables techniques

Formation réservée aux adhérents de la Fapil

Pré-requis

Aucun

Pré-requis matériel

Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro

Intervenant(s)

Guy Perraud : courtier en assurances ; référent « assurances » auprès de la Fapil

Approche pédagogique

Classe virtuelle

Alternance d'exposés et de cas pratiques

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation

Analyse de cas

Accessibilité Handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr
ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les obligations d'assurance des différentes parties en intermédiation locative (propriétaire, locataire, association gestionnaire et le cas échéant, sous-locataire)
- Comprendre le fonctionnement des conventions en cas de sinistre et le rôle des assurances de chaque partie
- Savoir gérer un sinistre, de la déclaration à la remise en état des désordres, en passant par la négociation avec l'expert

Programme

- Les obligations d'assurance de chaque partie
 - › l'assurance du locataire et le cas échéant, du sous-locataire
 - › l'assurance de la copropriété
 - › l'assurance PNO du bailleur
- La convention IRSI
- Les sinistres pris en charge par l'assurance habitation
- La gestion du sinistre
 - › la déclaration du sinistre (dégât des eaux et autres)
 - › les liens avec le syndic
 - › la gestion du sinistre dans la période de congé du locataire ou du sous-locataire
- La phase d'expertise
- La gestion des travaux après sinistre et l'indemnité différentielle

La sous-location et ses contrats



2 jours de formation (14 h)
380 € (adhérents) 550 € (non-adhérents)
Paris
Jeudi 31 mars et vendredi 1^{er} avril 2021 de 9h30 à 17h30
Public concerné Chargés Directeurs, gestionnaires locatifs, juristes Destinée aux structures disposant de l'agrément d'intermédiation locative
Pré-requis Aucun
Intervenant(s) Adeline Firmin : avocate spécialiste des droits liés à l'habitat
Approche pédagogique Apports théoriques et juridiques Documentation support Modalités d'évaluation des connaissances Vérification des acquis tout au long de la formation Travaux dirigés, Quizz Accessibilité Handicap Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Déterminer les contours de la sous-location et les textes applicables
- Étudier précisément les règles encadrant les différents contrats de sous-location et les droits et obligations des parties
- Savoir adapter les documents de travail après échanges sur les pratiques

Programme

- Les différents statuts d'un logement ou d'une résidence
- La sous-location du parc privé par les opérateurs HLM
- La sous-location du parc privé par les organismes de droit privé / public
 - › le contrat entre propriétaire et locataire
 - › le régime juridique des contrats de sous-location des logements conventionnés
 - › la sous-location des logements non conventionnés
 - › les obligations du sous-locataire et du locataire
 - › le cas de la colocation en sous-location
- La sous-location du parc public
- Le bail glissant
- Cas pratiques et étude de contrats

Les états des lieux



2 jours de formation (11 h)
<p>300 € (adhérents) 440 € (non-adhérents)</p>
À distance, de type synchrone
<p>Lundi 4 avril 2022 de 9h00 à 16h30 et mardi 5 avril 2022 de 9h00 à 15h30</p>
<p>Public concerné Gestionnaires locatifs et techniques. Personnes en charge des états des lieux</p> <p>Pré-requis Aucun</p> <p>Pré-requis matériel Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro Télécharger Zoom</p>
<p>Intervenant(s) Arnaud Marchand, spécialiste en gestion locative et technique</p>
<p>Approche pédagogique Apports juridiques et méthodologiques Cas pratiques et mise en situation Échanges de bonnes pratiques</p> <p>Modalités d'évaluation des connaissances Quizz Mises en situation</p> <p>Accessibilité handicap Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75</p>

Objectifs pédagogiques

- Appréhender le cadre juridique des états des lieux
- Acquérir une méthodologie de réalisation et de rédaction du constat d'état des lieux
- Maîtriser les techniques de chiffrage de l'état des lieux de sortie
- Connaître la procédure de réalisation de la visite de pré-état des lieux

Programme

- Le cadre juridique des états des lieux
- Les responsabilités réciproques
 - › analyse des dispositions légales
 - › les principales obligations des parties prenantes en matière d'entretien du logement
- La rédaction du constat d'état des lieux
 - › jeu autour du vocabulaire technique du logement
 - › la qualification des différents éléments composant le logement
 - › le formulaire d'état des lieux
- La méthodologie de réalisation de l'état des lieux
 - › la préparation de l'état des lieux
 - › le rapport avec le locataire/l'occupant durant les différentes étapes
 - › la procédure et le déroulement de l'état des lieux
- Le pré-état des lieux
 - › les enjeux du pré-état des lieux
 - › le déroulement et la méthodologie
 - › les informations et conseils à délivrer – L'état des lieux de sortie
- L'état des lieux de sortie et le chiffrage
 - › les principes du chiffrage, les outils existants, les documents nécessaires
 - › la prise en compte de la vétusté
 - › les modalités d'imputation

La déclaration des revenus fonciers en intermédiation locative

<p>1 jour de formation à Paris (7 h) 1 temps de retour d'expérience à distance (2h30)</p>
<p>260 € (adhérents) 370 € (non-adhérents)</p>
<p>Paris / À distance, de type synchrone</p>
<p>Judi 7 avril 2022 à Paris de 9h30 à 17h30 Mardi 17 mai 2022 à distance de 10h00 à 12h30</p>
<p>Public concerné Chargés de développement, directeurs, gestionnaires, comptables. Toute personne désireuse de transmettre les règles fiscales aux bailleurs faisant appel à l'intermédiation locative</p> <p>Pré-requis Aucun</p> <p>Pré-requis matériel Logiciel Teams</p>
<p>Intervenant(s) Annick Bergeon, formatrice-fiscaliste, cabinet CUSTOM</p>
<p>Approche pédagogique Décryptage, ligne par ligne, de la souscription des déclarations d'un logement loué nu (2044 et 2072), selon plusieurs profils de bailleurs Alternance entre approche réglementaire et travaux collectifs</p> <p>Modalités d'évaluation des connaissances Vérification des acquis tout au long de la formation Exercices</p> <p>Accessibilité handicap Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75</p>

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les mécanismes de la déclaration des revenus fonciers d'un logement loué nu, en particulier les déclarations CERFA 2044 et 2072
- Accompagner efficacement les propriétaires solidaires dans le cadre de l'aide à la souscription des déclarations des revenus fonciers
- Répondre en toute sécurité aux questions

Programme

Séquence 1 (présentiel)

- La place des revenus fonciers dans le revenu net global imposable
- Le régime du micro-foncier
- La présentation des déclarations 2044 (personnes physiques) et 2072 (SCI)
- Les revenus imposables, ligne par ligne
- Les charges déductibles, ligne par ligne
- Le traitement du résultat
 - › le résultat bénéficiaire
 - › le résultat déficitaire : zoom sur le traitement du déficit foncier en fonction de la situation foncière et fiscale du bailleur
- Zoom sur la fiscalité du conventionnement Anah et ses récentes évolutions

Séquence 2 (à distance) : retours sur expérience

- Questions / réponses et approfondissements
- Simulations



La formation ne traite pas des dispositifs d'investissement locatif type Pinel, ni du meublé.

La déclaration des revenus fonciers en intermédiation locative

<p>1 jour de formation à Marseille (7 h) 1 temps de retour d'expérience à distance (2h30)</p>
<p>260 € (adhérents) 370 € (non-adhérents)</p>
<p>Marseille / À distance, de type synchrone</p>
<p>Mercredi 22 juin 2022 à Marseille de 9 h 30 à 17 h 30 Vendredi 16 sept. 2022 à distance de 14 h 00 à 16 h 30</p>
<p>Public concerné Chargés de développement, directeurs, gestionnaires, comptables. Toute personne désireuse de transmettre les règles fiscales aux bailleurs faisant appel à l'intermédiation locative</p> <p>Pré-requis Aucun</p> <p>Pré-requis matériel Logiciel Teams</p>
<p>Intervenant(s) Annick Bergeon, formatrice-fiscaliste, cabinet CUSTOM</p>
<p>Approche pédagogique Décryptage, ligne par ligne, de la souscription des déclarations d'un logement loué nu (2044 et 2072), selon plusieurs profils de bailleurs Alternance entre approche réglementaire et travaux collectifs</p> <p>Modalités d'évaluation des connaissances Vérification des acquis tout au long de la formation Exercices</p> <p>Accessibilité handicap Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75</p>

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les mécanismes de la déclaration des revenus fonciers d'un logement loué nu, en particulier les déclarations CERFA 2044 et 2072
- Accompagner efficacement les propriétaires solidaires dans le cadre de l'aide à la souscription des déclarations des revenus fonciers
- Répondre en toute sécurité aux questions

Programme

Séquence 1 (présentiel)

- La place des revenus fonciers dans le revenu net global imposable
- Le régime du micro-foncier
- La présentation des déclarations 2044 (personnes physiques) et 2072 (SCI)
- Les revenus imposables, ligne par ligne
- Les charges déductibles, ligne par ligne
- Le traitement du résultat
 - › le résultat bénéficiaire
 - › le résultat déficitaire : zoom sur le traitement du déficit foncier en fonction de la situation foncière et fiscale du bailleur
- Zoom sur la fiscalité du conventionnement Anah et ses récentes évolutions

Séquence 2 (à distance) : retours sur expérience

- Questions / réponses et approfondissements
- Simulations



La formation ne traite pas des dispositifs d'investissement locatif type Pinel, ni du meublé.

La prévention des expulsions et le surendettement



! Attention, cette formation ne concerne pas les logements en structures collectives

2 jours de formation (14 h)
380 € (adhérents) 550 € (non-adhérents)
Paris
Judi 23 et vend. 24 juin 2022 de 9h30 à 17h30
Public concerné Directeurs, gestionnaires locatifs, juristes. Intervenants sociaux. Professionnels en lien avec des locataires menacés d'expulsion
Pré-requis Aucun
Intervenant(s) Adeline Firmin : avocate spécialiste des droits liés à l'habitat
Approche pédagogique Apports théoriques et juridiques Échanges de pratiques Documentation support Modalités d'évaluation des connaissances Vérification des acquis tout au long de la formation Travaux dirigés Quizz Accessibilité handicap Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la procédure judiciaire issue de la loi de 1989 et de la procédure civile
- Identifier et mettre en pratique les outils de prévention adéquats
- Savoir, le cas échéant, orienter vers l'interlocuteur statutairement compétent selon le stade de la procédure
- Maîtriser l'articulation avec la procédure de surendettement

Programme

- Les régimes juridiques du logement et les évolutions liées à la loi Elan
- Points particuliers de la loi du 6 juillet 1989 :
 - › les logements meublés
 - › le bail mobilité
 - › la colocation
 - › le logement et les violences intra-familiales
- Les causes de résiliation du bail : congés et clauses résolutoires
 - › zoom sur les spécificités de la sous-location en intermédiation locative
- Les particularités du logement conventionné
- L'impayé de loyer et le rôle de la CAF
- Les outils de prévention de l'expulsion (CCAPEX, FSL, DALO...)
- Le point de départ de la procédure contentieuse : le commandement de payer/la mise en demeure
- La procédure contentieuse
 - › la réforme des tribunaux
 - › le jugement et l'appel
 - › le commandement de quitter les lieux
 - › la trêve hivernale
 - › la saisine du juge de l'exécution
 - › la force publique
- Le lien entre procédure de surendettement et impayés de loyer

Les états des lieux



2 jours de formation (14 h)
<p>380 € (adhérents) 550 € (non-adhérents)</p>
Paris
Lundi 12 et mardi 13 sept. 2022 de 9h30 à 17h30
<p>Public concerné Gestionnaires locatifs et techniques. Personnes en charge des états des lieux</p>
<p>Pré-requis Aucun</p>
<p>Intervenant(s) Arnaud Marchand, spécialiste en gestion locative et technique</p>
<p>Approche pédagogique Apports juridiques et méthodologiques Cas pratiques et mise en situation Échanges de bonnes pratiques</p> <p>Modalités d'évaluation des connaissances Quizz Mises en situation</p> <p>Accessibilité handicap Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75</p>

Objectifs pédagogiques

- Appréhender le cadre juridique des états des lieux
- Acquérir une méthodologie de réalisation et de rédaction du constat d'état des lieux
- Maîtriser les techniques de chiffrage de l'état des lieux de sortie
- Connaître la procédure de réalisation de la visite de pré-état des lieux

Programme

- **Le cadre juridique des états des lieux**
- **Les responsabilités réciproques**
 - › analyse des dispositions légales
 - › les principales obligations des parties prenantes en matière d'entretien du logement
- **La rédaction du constat d'état des lieux**
 - › jeu autour du vocabulaire technique du logement
 - › la qualification des différents éléments composant le logement
 - › le formulaire d'état des lieux
- **La méthodologie de réalisation de l'état des lieux**
 - › la préparation de l'état des lieux
 - › le rapport avec le locataire/l'occupant durant les différentes étapes
 - › la procédure et le déroulement de l'état des lieux
- **Le pré-état des lieux**
 - › les enjeux du pré-état des lieux
 - › le déroulement et la méthodologie
 - › les informations et conseils à délivrer
 - L'état des lieux de sortie
- **L'état des lieux de sortie et le chiffrage**
 - › les principes du chiffrage, les outils existants, les documents nécessaires
 - › la prise en compte de la vétusté
 - › les modalités d'imputation

Les propriétaires bailleurs et la rénovation énergétique

Formation d'initiation

2 jours de formation (14 h)
380 € (adhérents Fapil)
Marseille
Jeudi 6 et vend. 7 octobre 2022 de 9h30 à 17h30
<p>Public concerné</p> <p>Équipes d'associations d'intermédiation locative non-pourvues de compétences techniques : responsables de structure, gestionnaires locatifs, chargés de mobilisation...</p> <p>Formation réservée aux adhérents de la Fapil</p> <p>Pré-requis</p> <p>Aucun</p>
<p>Intervenant(s)</p> <p>Binôme association Gefosat/Alec</p>
<p>Approche pédagogique</p> <p>Alternance de présentations, de temps d'échanges et d'exercices</p> <p>Illustration par des cas pratiques et vidéos</p> <p>Mise à disposition de ressources</p> <p>Modalités d'évaluation des connaissances</p> <p>Vérification des acquis tout au long de la formation</p> <p>Exercices, cas pratiques, quizz</p> <p>Accessibilité handicap</p> <p>Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75</p>

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les bases de l'écosystème de l'énergie : les obligations des propriétaires bailleurs, identifier les principaux financements et les catégories d'acteurs en présence
- Savoir repérer les principaux désordres dans un logement et pouvoir apporter un premier niveau de réponse
- Acquérir des premières bases méthodique et connaître les points de vigilance pour orienter au mieux les propriétaires bailleurs

Programme

- **Le contexte de la rénovation énergétique**
 - › les consommations d'énergie en France et le parc privé
 - › définition d'une passoire énergétique
- **Les aspects réglementaires**
 - › les récentes évolutions réglementaires et leurs impacts sur les obligations des propriétaires bailleurs
 - › les responsabilités des structures gestionnaires
- **Illustration et décryptage du décret décence**
 - › les obligations : illustrations
 - › les principaux travaux pour sortir de l'indécence
- **Introduction à la rénovation énergétique**
 - › les principaux outils pour un premier état des lieux « thermique » du logement
 - › les principaux travaux et points d'attention associés
- **Démarche pour la rénovation énergétique**
 - › les principales aides pour les propriétaires bailleurs
 - › les acteurs ressources la lecture de devis
- **Focus sur la copropriété :**
 - › démarche et principales règles de vote
 - › les aides financières
 - › exemples



Médiation et rapports locatifs

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non-adhérents)

Lyon

Judi 17 et vend. 18 mars 2022
de 9h30 à 17h30

Public concerné

Professionnels d'associations gestionnaires de logement d'insertion (intervenants sociaux, gestionnaires locatifs), notamment en charge du traitement amiable de dettes locatives

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Silvana Bove, coach-certifiée et formatrice, précédemment CESF

Approche pédagogique

Apports théoriques et méthodologiques
Échanges interactifs
Mises en situation

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation à partir de mises en situation
Évaluation à chaud des acquis après la formation

Accessibilité Handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les mécanismes relationnels, les impacts psychologiques, physiques, en identifiant les facteurs contribuant à des rapports constructifs.
- Adopter une posture de médiation efficace par la maîtrise de techniques verbales, non verbales et en appliquant le processus de la communication non violente (CNV) de Marshall Rosenberg.
- Mesurer l'importance de la responsabilité de l'institution dans la définition de la procédure amiable

Programme

- **Les bases d'une communication saine et constructive**
 - › comprendre les mécanismes contribuant à des rapports constructifs (communication verbale et non verbale, écoute active)
 - › prendre en compte les émotions générées par une relation tendue et apprendre à limiter son propre stress
 - › savoir accueillir la colère d'un locataire.
- **La posture de médiation**
 - › définir la posture de médiation dans le milieu de la gestion locative adaptée
 - › s'entraîner à dialoguer de manière positive et responsabilisante avec un locataire
 - › amener son interlocuteur vers une négociation gagnante/gagnante en appliquant une technique de la communication non-verbale
- **Ateliers de mise en pratique autour des dettes locatives et des réparations locatives**
- **La procédure amiable, acteur de réussite contribuant à la démarche de médiation : la place du cadre institutionnel**

Mieux comprendre les conduites addictives et accompagner les personnes concernées



2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non-adhérents)

Paris

Jeud. 24 et vend. 25 mars 2022
de 9h30 à 17h30

Public concerné

Professionnels confrontés à des situations d'addiction, principalement intervenants sociaux

Pré-requis
Aucun

Intervenant(s)

Binôme de l'Association Addictions France

Approche pédagogique

Alternance entre contenu théorique et mise en pratique
Activités interactives
Apport de documentation

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation : quiz, brainstorming, exercices d'application et études de situation
Évaluation à chaud des acquis après la formation

Accessibilité Handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr
ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Jour 1 :
 - › connaître les définitions et pratiques en addictologie
 - › identifier les comportements induits par les conduites addictives
 - › repérer les lieux ressources spécialisés en addictologie
- Jour 2 :
 - › aborder les problématiques addictives rencontrées avec l'utilisateur
 - › faciliter l'échange avec l'utilisateur par des techniques de communication
 - › orienter et soutenir la démarche d'accompagnement du public

Programme

- Explorer les représentations individuelles et collectives
- Renforcer ses connaissances en addictologie :
 - › classification des substances psychoactives
 - › aspects réglementaires et historiques
 - › les différents types d'usage
- Comprendre les comportements addictifs : aspects psychologiques, relationnels et sociaux
- Identifier les lieux ressources spécialisés en addictologie
- Aborder la problématique addictive de manière collective et individuelle :
 - › repérage
 - › techniques de conduite d'entretien et de communication
 - › outils d'animation collective
 - › posture professionnelle
- Orienter et soutenir la démarche d'accompagnement du public

Sensibilisation à la santé mentale

2 jours de formation (14 h)
380 € (adhérents) 550 € (non-adhérents)
Paris
Judi 7 et vendredi 8 avril 2022 de 9h30 à 17h30
Public concerné Équipes en lien direct avec les personnes accueillies, notamment les travailleurs sociaux
Pré-requis Aucun
Intervenant(s) Association Soutien Insertion Santé : directeur, pair-aidante et psychologue
Approche pédagogique Approches théoriques et pratiques Travaux en sous-groupes à partir de situations rencontrées Témoignages Apports de documentation Modalités d'évaluation des connaissances Vérification des acquis tout au long de la formation Cas pratiques Accessibilité handicap Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Développer sa connaissance des problématiques en santé mentale
- Avoir une meilleure connaissance des acteurs de terrain et des dispositifs existants
- Obtenir des éléments de réponse sur les postures professionnelles à privilégier

Programme

- **Brainstorming autour de la définition de la santé mentale**
- **La relation accompagnant/accompagné**
 - › la demande
 - › le cadre
 - › la technique d'entretien
 - › mise en situation pratique
- **Repères autour des situations de fragilité**
 - › le handicap psychique, handicap mental
 - › les troubles psychiques, maladies psychiatriques
 - › la crise, un moment évolutif
 - › les symptômes, les mécanismes de défense
 - › les attitudes à privilégier
- **Les acteurs et les dispositifs existants**
- **Présentation d'un parcours de rétablissement par une paire aidante**
- **Focus sur le syndrome de Diogène**
- **Focus sur les enjeux liés à l'intervention à domicile**

Sensibilisation à la santé mentale



2 jours de formation (14 h)
380 € (adhérents) 550 € (non-adhérents)
Lyon
Judi 29 et vend. 30 sept. 2022 de 9h30 à 17h30
Public concerné Équipes en lien direct avec les personnes accueillies, notamment les travailleurs sociaux
Pré-requis Aucun
Intervenant(s) Association Soutien Insertion Santé : directeur, pair-aidante et psychologue
Approche pédagogique Approches théoriques et pratiques Travaux en sous-groupes à partir de situations rencontrées Témoignages Apports de documentation Modalités d'évaluation des connaissances Vérification des acquis tout au long de la formation Cas pratiques Accessibilité handicap Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Développer sa connaissance des problématiques en santé mentale
- Avoir une meilleure connaissance des acteurs de terrain et des dispositifs existants
- Obtenir des éléments de réponse sur les postures professionnelles à privilégier

Programme

- **Brainstorming autour de la définition de la santé mentale**
- **La relation accompagnant/accompagné**
 - › la demande
 - › le cadre
 - › la technique d'entretien
 - › mise en situation pratique
- **Repères autour des situations de fragilité**
 - › le handicap psychique, handicap mental
 - › les troubles psychiques, maladies psychiatriques
 - › la crise, un moment évolutif
 - › les symptômes, les mécanismes de défense
 - › les attitudes à privilégier
- **Les acteurs et les dispositifs existants**
- **Présentation d'un parcours de rétablissement par une paire aidante**
- **Focus sur le syndrome de Diogène**
- **Focus sur les enjeux liés à l'intervention à domicile**

Comprendre les modes d'habiter en situation d'interculturalité

2 jours de formation (14 h)
380 € (adhérents) 550 € (non-adhérents)
Paris
Jeudi 17 et vendredi 18 nov. 2022 de 9h30 à 17h30
Public concerné Intervenants sociaux, chargés d'accueil, gestionnaires locatifs. Professionnels en lien direct avec les locataires.
Pré-requis Aucun
Intervenant(s) Thierry Berot-Inard : socio-anthropologue
Approche pédagogique Quizz d'auto-positionnement préalable Apports théoriques Travail sur des cas pratiques
Modalités d'évaluation des connaissances Vérification des acquis tout au long de la formation Cas pratiques
Accessibilité handicap Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les différentes manières d'envisager l'habitation et le vivre-ensemble selon les cultures
- Mieux communiquer avec les locataires
- Acquérir des compétences afin de dépasser les conflits et permettre la négociation

Programme

- **La notion de culture :**
 - › culture intellectuelle
 - › culture sociale
 - › culture matérielle
- **Culture d'origine/culture d'accueil : la question de l'intégration et des mécanismes d'adaptation :**
 - ♦ Les modes de vie et les points d'achoppement récurrents de la relation bailleur-locataire
 - › visites à domicile et altérités
 - › occupation et entretien du logement, usage des espaces communs
 - › intérieurs, extérieurs, espaces intimes, espaces publics
 - › organisation familiale et habitat
 - › gestion budgétaire
 - › approche éducative
 - ♦ Les notions de choc culturel et de code culturel
- **La communication interculturelle :**
 - ♦ Mise en pratique de la négociation interculturelle
 - › rechercher les conditions de la coopération et les accords possibles
 - › développer des techniques de communication appropriées
 - › repérer des ressources extérieures et construire des solutions
 - › prendre du recul par rapport à ses propres repères et ses cadres de références
 - › savoir faire face à des situations de communication perçues comme délicates
 - ♦ Les stratégies identitaires ; les différents processus d'acculturation

Environnement et fondamentaux de la Maîtrise d'ouvrage d'insertion : module d'initiation



2 séquences de formation (7 h)

90 € (adhérents MOI)

À distance, de type synchrone

Mar. 18 et mer. 19 janvier 2022
de 9h00 à 12h30

Public concerné

Toute personne souhaitant se familiariser à la MOI, en particulier les directeurs et responsables de service

Pré-requis

Aucun

Pré-requis matériel

Disposer d'un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un micro
Télécharger Zoom

Intervenant(s)

Jean-Marie Paris, Consultant expert en logement social (CQFD)

Approche pédagogique

Apport théorique
Illustrations
Apport de documentation
Évaluation en fin de formation

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Évaluation en fin de formation

Accessibilité Handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr
ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le contexte et l'environnement de la Maîtrise d'ouvrage d'insertion
- Connaître les différents types de logement sociaux et les formes de montages d'opérations
- Comprendre les enjeux et les écueils éventuels de la production de logements en MOI

Programme

- **Définition et spécificités de la MOI**
 - › qu'est-ce qu'un maître d'ouvrage?
 - › les bases réglementaires de la MOI
 - › l'agrément de Maîtrise d'ouvrage d'insertion, la distinction avec les bailleurs HLM
- **La MOI en pratique**
 - › l'inspiration dans les politiques locales de l'habitat
 - › notions générales : zonage, plafonds de loyers, plafonds de ressources, réservataires
 - › les principaux produits et leurs publics
 - › les principales formes de montage d'opérations
 - › les différents types de financement
- **Les obligations réglementaires et les contrôles**
- **Les risques financiers d'une opération de MOI**
 - › l'appréciation de l'équilibre financier
 - › les fonds propres
 - › l'amortissement des opérations
- **Les différentes formes de propriété**
- **Les métiers complémentaires à la production de logements**

Montage d'opérations de Maîtrise d'ouvrage d'insertion :

Produire des logements d'insertion familiaux

3 jours de formation (21 h)
90 € (adhérents MOI)
Paris
Lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 février 2022 de 9h30 à 17h30
Public concerné Chargés d'opérations, collaborateurs impliqués dans le suivi ou le financement des opérations Formation réservée aux adhérents MOI de la Fapil
Pré-requis Aucun
Intervenant(s) Marion Bodin, Consultante en finance, spécialisée dans les secteurs de l'ESS et du logement social (Likha conseil) Jean-Marie Paris, Consultant expert en logement social (CQFD)
Approche pédagogique Apports théoriques, simulations comptables et financières Présentation d'opérations Apport de documentation Modalités d'évaluation des connaissances Vérification des acquis tout au long de la formation QCM, mises en situation Accessibilité Handicap Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Connaître les étapes d'une opération de Maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI)
- Appréhender le rôle du maître d'ouvrage durant le déroulement de l'opération
- Comprendre les composantes du montage économique et financier d'une opération
- Maîtriser les impacts comptables et financiers de l'opération à l'échelle de l'organisme
- Savoir évaluer la faisabilité d'une opération

Programme

! Attention, la formation se concentrera sur les opérations de logements familiaux (hors logements-foyers)

- **Principes généraux du montage d'opération**
 - › les grandes étapes d'une opération et le rôle de la maîtrise d'ouvrage
 - › le prix de revient d'une opération
 - › l'agrément des opérations
- **Le montage économique et financier d'une opération de MOI**
 - › les différentes composantes du plan de financement des opérations en PLAI et ANAH
 - › la fiscalité des opérations
 - › le loyer d'une opération
 - › la simulation chiffrée d'une opération
- **Les impacts comptables et financiers d'une opération à l'échelle de l'organisme**
 - › la comptabilisation et les flux de trésorerie relatifs à la phase d'investissement
 - › la notion de reconstitution des fonds propres
 - › la comptabilisation et les flux de trésorerie relatifs à la phase d'exploitation
 - › la différence entre entretien courant, gros entretien et renouvellement d'un composant
 - › la comptabilisation et les flux de trésorerie relatifs à l'éventuelle phase de désinvestissement : vente, démolition
 - › les écarts entre réalités économiques, écritures comptables et flux financiers
- **Cas pratiques à partir d'opérations**



Élaborer la stratégie patrimoniale et financière d'un organisme MOI



2 jours de formation (14 h)

90 € (adhérents MOI)

Paris

Jeudi 12 et vendredi 13 mai 2022
de 9h30 à 17h30

Public concerné

Directeurs, responsables de la gestion patrimoniale, responsables du suivi financier d'organismes MOI.

Formation réservée aux adhérents MOI de la Fapil

Pré-requis

Connaissances de base des métiers de la MOI, de la gestion patrimoniale et des principes comptables et financiers d'une entreprise

Intervenant(s)

Marion Bodin, Consultante en finance, spécialisée dans l'ESS et le logement social (Likha conseil)

Jean-Marie Paris, Consultant expert en logement social (CQFD)

Approche pédagogique

Apports théoriques, simulations comptables et financières

Illustrations issues du réseau

Apport de documentation

Modalités d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation

QCM, mises en situation

Accessibilité handicap

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75

Objectifs pédagogiques

- Disposer d'éléments de méthode pour élaborer une stratégie patrimoniale et financière adaptée à l'organisme
- Connaître les données et indicateurs pour diagnostiquer sa situation patrimoniale et financière
- Appréhender les outils de simulation, de planification et de pilotage de cette stratégie
- Comprendre les leviers de mobilisation des concours financiers nécessaires à sa mise en œuvre
- Connaître les outils existants au sein du réseau

Programme

- Principes généraux : définitions et méthodologie proposée
- La nécessité d'un état des lieux pluridimensionnel
 - › les éléments à étudier : caractéristiques de son patrimoine, dynamiques du territoire, environnement partenarial, évolutions réglementaires, situation économique et financière globale et des opérations en cours
 - › la synthétisation de la démarche
- La simulation de scénarios, l'arbitrage et le pilotage de la démarche
 - › la définition des scénarios et leur traduction en projections économiques et financières.
 - › les arbitrages
 - › le plan stratégique de patrimoine et le prévisionnel financier de l'organisme
 - › les enjeux de management et de communication
- Financer et piloter la mise en œuvre de la stratégie patrimoniale et financière
 - › la mobilisation de concours financiers externes, la renégociation de la dette
 - › les outils du suivi patrimonial et financier de l'organisme
 - › les écarts entre réalités économiques, écritures comptables et flux financiers
- Illustrations

La rénovation énergétique en Maîtrise d'ouvrage d'insertion



2 jours de formation (14 h)
90 € (adhérents MOI)
En présentiel
Sur demande
<p>Public concerné</p> <p>Chargés d'opération et responsables MOI Formation réservée aux adhérents agréés MOI de la Fapil</p>
<p>Pré-requis</p> <p>Aucun</p>
<p>Intervenant(s)</p> <p>Association GEFOSAT</p>
<p>Approche pédagogique</p> <p>Approche théorique et pratique, retours d'expérience, témoignages, échanges sur des cas rencontrés Présentation et mise à disposition d'outils Apports de documentation</p> <p>Modalités d'évaluation des connaissances</p> <p>Vérification des acquis tout au long de la formation Exercices de mise en situation Quizz</p> <p>Accessibilité handicap</p> <p>Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75</p>

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les bases de la question énergétique et identifier les catégories d'acteurs en présence
- Prioriser les travaux de rénovation thermique d'un projet, et faire le lien avec la maîtrise d'œuvre et les artisans
- Savoir identifier tous les facteurs qui influent sur la facture énergétique d'un ménage et définir le coût d'usage
- Identifier les spécificités relatives à la production d'une offre de logement diffus en copropriétés

Programme

- Les enjeux de l'énergie
- La rénovation énergétique
 - › identification et réduction des besoins énergétiques
 - › travail sur l'enveloppe du bâtiment
 - › matériaux et systèmes
 - › aspects réglementaires
 - › présentation des aides financières existantes
- Les coûts d'usage d'un logement
 - › décomposition du budget des ménages
 - › identification des différentes consommations d'énergies et d'eau
 - › premières notions pour maîtriser la demande en eau et en énergie
- La préparation à la rénovation
 - › réalisation de son propre diagnostic
 - › étude des besoins et des usages des occupants et des salariés en lien avec le public
 - › connaissance des acteurs de la rénovation, leur rôle, leurs responsabilités
 - › prévention des risques habitat santé
- La préparation et la gestion d'un chantier
- Présentation d'une opération de rénovation

La passation de marchés pour les organismes MOI



1,5 jours de formation (10 h)
90 € (adhérents MOI)
En présentiel
Sur demande
<p>Public concerné</p> <p>Chargés d'opération, comptables, directeurs administratifs et financiers Formation réservée aux adhérents agréés MOI de la Fapil</p>
<p>Pré-requis</p> <p>Aucun</p>
<p>Intervenant(s)</p> <p>Maître Laurent Frolich : avocat au Barreau de Paris, CUSTOM</p>
<p>Approche pédagogique</p> <p>Alternance d'exposés et d'application pratiques Apports de documentation</p> <p>Modalités d'évaluation des connaissances</p> <p>Vérification des acquis tout au long de la formation Applications pratiques</p> <p>Accessibilité handicap</p> <p>Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75</p>

Objectifs pédagogiques

- Connaître les obligations des structures de maîtrise d'ouvrage d'insertion en matière de passation de marché
- Connaître les seuils de passation et les procédures adaptées
- Sécuriser les procédures de passation et mettre en œuvre les règles d'exécution des marchés publics applicables depuis le 1^{er} avril 2019

Programme

- **Les organismes MOI et le code de la commande publique**
 - › les règles de soumission au code de la commande publique pour les personnes privées
 - › examen au cas par cas
- **Les procédures de publicité, de mise en concurrence et des nouveaux marchés**
 - › la procédure concurrentielle avec négociation
 - › le mapa et la négociation
- **Les règles de participation aux marchés publics**
 - › les motifs d'exclusion des marchés publics et la procédure contradictoire d'exclusion
 - › l'allègement du dossier de candidature
 - › les règles d'examen des capacités des candidats
- **Les règles de sélection des offres et les obligations en matière d'information des candidats évincés**
- **Mettre en œuvre les règles d'exécution des marchés publics**
 - › l'encadrement de la sous-traitance
 - › les modifications en cours de marché (avenants et clauses de réexamen)
 - › les pénalités de retard
 - › la résiliation et les marchés de substitution
- **La gestion du contentieux de la passation**
- **Les modes alternatifs de règlement des litiges**

La fiscalité des opérations MOI et la livraison à soi-même



1 jour de formation (7 h)
90 € (adhérents MOI)
En présentiel
Sur demande
<p>Public concerné</p> <p>Chargés d'opération, comptables, directeurs administratifs et financiers Formation réservée aux adhérents agréés MOI de la Fapil</p> <p>Pré-requis</p> <p>Aucun</p>
<p>Intervenant(s)</p> <p>Maître Guillaume Marot : avocat fiscaliste</p>
<p>Approche pédagogique</p> <p>Approches théorique et réglementaire Échanges de pratiques Apports de documentation</p> <p>Modalités d'évaluation des connaissances</p> <p>Vérification des acquis tout au long de la formation Évaluation en fin de formation</p> <p>Accessibilité handicap</p> <p>Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formations@fapil.fr ou 01 48 05 05 75</p>

Objectifs pédagogiques

- Connaître les différentes taxes à prendre en compte dans les opérations de maîtrise d'ouvrage d'insertion
- Connaître les différents taux de TVA en fonction de la nature de l'opération
- Maîtriser les modalités de livraison à soi-même pour récupérer la TVA

Programme

- **La fiscalité des opérations immobilières**
 - › la taxe foncière sur les propriétés bâties
 - › le régime de TVA applicable selon les types d'opérations
 - › les différents taux de TVA liés à l'acquisition
 - › les différents taux de TVA liés à l'opération
 - › les abattements ou exonérations applicables
- **Les différences applicables selon les sources de financement**
 - › les opérations neuves ou dans l'ancien financées par l'Anah
 - › les opérations neuves ou dans l'ancien financées en PLAI
- **Les possibilités de livraison à soi-même**
 - › le principe de la livraison à soi-même
 - › la livraison à soi-même sur les opérations neuves
 - › la livraison à soi-même sur des travaux
 - › la livraison à soi-même obligatoire!: les conditions
- **Échange de pratiques**



6, avenue du Professeur
André Lemierre
75020 Paris
contact@fapil.fr
www.fapil.fr



Fondé sur la mise en commun des expertises et des expériences de ses adhérents, notre réseau développe plusieurs modes d'intervention pour répondre aux difficultés rencontrées par les ménages :

- accueillir, orienter et informer les personnes ;
- les accompagner ;
- produire des logements de qualité et abordables ;
- et assurer une gestion locative adaptée.

Notre fédération apporte un soutien opérationnel et utile à ses adhérents et favorise les échanges. Nous associons d'autres acteurs à nos réflexions, convaincus de l'importance des partenariats pour construire ensemble des réponses à la hauteur des enjeux du mal-logement.

Avec le soutien : du Ministère chargé du logement ; du Ministère des Solidarités et de la Santé ; de la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) ; de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).